

Vide Atelier le 18 Septembre 2022

*La soci t  des Beaux-Arts du P rigord organise son premier
« Vide Atelier » place Badinter devant le th atre de l'Odys e
en accord avec la mairie de P rigueux*

Le but de cette manifestation est de cr er un  v nement convivial, en proposant aux visiteurs :

- Des  uvres et cr ations   des prix tr s attractifs des artistes adh rents de la soci t  des Beaux-Arts du P rigord.
- Du mat riel usag  li  aux arts plastiques.

R glement du vide atelier d'artistes

- Le vide-atelier est r serv  aux artistes adh rents   la Soci t  des Beaux-Arts du P rigord   jour de leur cotisation 2022. La vente est exclusivement r serv e   des  uvres ou du mat riel d'art. La vente de mat riel usag  (chevalets, livres, mat riel, mat riaux beaux-arts, cadres, ...) est autoris e.
- Le prix de l'emplacement est de 5   pour un emplacement de 2 ou 3 m environ d'exposition selon le nombre d'inscrits. L'espace qui nous est attribu  par la mairie se situe devant le th atre de l'Odys e hors parking.
- Les places seront attribu es dans l'ordre d'arriv e des participants inscrits.
- Les exposants devront assurer une pr sence continue sur leur stand durant la dur e de la manifestation.
- Chaque exposant devra apporter son propre mat riel d'exposition, tables, chaises, parasol, etc... aucun mat riel ne leur sera fourni.
- La mise en place des artistes/exposants se fera   partir de 8h et le parking de la place sera disponible au stationnement.
- Les artistes exposants s'engagent   ne pas remballer leur  tal avant 18h00.
- L'esprit du vide atelier oblige l'exposant   ne pas pratiquer les m mes tarifs que sur un march  d'art, mais des prix attractifs pour des fins de s rie, des invendus, des  uvres de fond d'atelier.
- Les participants s'engagent   laisser leur emplacement propre   l'issue de la manifestation.
- L'organisateur se r serve le droit d'annuler la manifestation en cas de nombre insuffisant de participants ou de l'annuler en cas de force majeure, d'interdiction pr fectorale ou de pr visions m t o tr s d favorables (vent important, fortes pluies etc..).
- **Assurances** : Les objets expos s demeurent sous la responsabilit  de leur propri taire. La Soci t  d cline toute responsabilit  en cas de d t rioration, vol, etc. Les exposants soucieux de garantir leurs  uvres doivent contracter une assurance individuelle.
- **Droit   l'image** : Les participants   l'exposition autorisent sans r serve, les organisateurs   utiliser gratuitement, ensemble ou s par ment, leur nom et production de leurs  uvres dans toutes les manifestations publiques, promotionnelles li es   l'exposition sans que cette utilisation puisse ouvrir droit   une quelconque indemnisation.
- **DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION : 15 septembre 2022**

Notice de participation

A REMPLIR AVEC SOIN, TRES LISIBLEMENT, EN CAPITALES

A renvoyer avant le 15 Septembre 2022 au Secrétariat

Mme Jacqueline FERRON
1790 rte de la forêt barade Le Grand Retour 24210 Fossemagne
Tél 06 80 41 22 32
Courriel : contact@beaux-arts-perigord.com

NOM : **Prénom :**

Domaine artistique :

Adresse :

.....

Tél portable. :

Courriel (E-mail)

Numéro SIRET

(obligatoire pour toute vente)

Cotisation pour 2022 (si pas déjà réglée) : 30 €
Participation aux frais 5€ à régler sur place

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition et j'en accepte les termes.

Date et Signature

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DU PERIGORD

contact@beaux-arts-perigord.com

Président : Patrick GALLI

Secrétaire générale : Jacqueline FERRON

Trésorière : Syvette Sourzat-Nedelec

13 rue Pierre Cot 24750 BOULAZAC

Le Grand Retour 24210 FOSSEMAGNE

67 rue du Pavillon 24750 BOULAZAC

Tél.07 68 88 65 66

Tel 06 80 41 22 32

Tél. 06 13 23 93 95